



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1025

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Communauté urbaine au Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes - Désignation de représentants

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1025

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Adhésion de la Communauté urbaine au Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes - Désignation de représentants**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 10 juillet 2008, la région Rhône-Alpes a décidé d'engager les démarches nécessaires à la création d'un centre de ressources régional dédié aux stratégies foncières.

Elle a souhaité associer la Communauté urbaine en tant que membre fondateur compte tenu de l'ancienneté et de la qualité de son expertise dans le domaine du foncier.

En réponse à cette sollicitation, la Communauté urbaine a exprimé son intérêt pour ce projet en rappelant toutefois que son engagement ne pouvait être dissocié du soutien de la Région à sa politique foncière, notamment au travers du contrat d'agglomération 2009-2014.

Les travaux de préfiguration menés par le comité de pilotage mis en place à cette occasion et réunissant à la fois des collectivités, des établissements publics et des professionnels, ont abouti à la proposition de création d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée "Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes".

Présentation de l'activité de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes

Son objet est de promouvoir et de renforcer au niveau du territoire de la région Rhône-Alpes les échanges de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs du foncier et principalement de ses membres, dans la perspective, notamment d'apporter des méthodes et des outils d'applications foncières désormais nécessaires à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable du territoire.

Principe d'adhésion à l'association et désignation d'un représentant

Son financement serait notamment assuré par les cotisations annuelles des membres fondateurs dont le montant est fixé à 15 000 € pour l'année 2010.

Pour sa part, la Région consentirait à apporter dès 2009, 300 000 € par an pendant les trois premières années au titre de l'aide au démarrage de l'association.

Conformément au projet de statuts de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes, la Communauté urbaine doit désigner un représentant et son suppléant au sein de l'association. Il appartient donc au Conseil de procéder à cette désignation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes.

2° - Désigne monsieur Guy Barral en tant que titulaire et monsieur Thierry Philip en qualité de suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein de cette association.

3° - Autorise le versement de la cotisation annuelle correspondante.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 628 100 - fonction 020 - opération n° 1889.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.